



Berne, juin 2012

Information concernant e-dec (28)

e-dec exportation & importation

La mise à jour du 8 juillet 2012 permettra notamment de mettre en œuvre les innovations suivantes:

Livraisons directes

Selon le nouveau concept EDa, les livraisons directes ne sont plus traitées avec le code correspondant. Le code 4 (déclaration préalable pour livraisons directes) relatif au moment de la taxation a été désactivé dans e-dec.

Trafic dans la zone frontière et trafic des zones franches

Il est dorénavant possible de taxer le trafic dans la zone frontière et le trafic des zones franches (Gex, Haute-Savoie et Samnaun) en lieu et place d'une déclaration en douane d'importation ou d'exportation écrite sous forme d'un document unique (p.ex. form. 11.010/import ou form. 11.030/export) avec e-dec et e-dec web au moyen des codes correspondants dans les informations complémentaires.

| Trafic dans la zone frontière (goodsltemDetailName) Domain 29 | |
|--|--|
| Valeur 60 | Trafic dans la zone frontière d'exploitation forestière avec la France |
| Valeur 63 | Autre trafic de la zone frontière |
| Valeur 67 | Produits du pacage frontalier |
| Valeur 68 | Trafic de marché |
| Trafic des zones franches (goodsltemDetailName) Domain 28 | |
| Valeur 61 | Haute-Savoie |
| Valeur 62 | Pays de Gex |
| Valeur 66 | Samnaun |

Exemple de segment XML pour le Pays de Gex:

```
<goodsItemDetails>
  <goodsItemDetail>
    <name>28</name>
    <value>62</value>
  </goodsItemDetail>
</goodsItemDetails>
```

Exemple format PDF:

1 (0)

LIBRE SANS

Honig

0409.0000

999

| | | | |
|---|---|---|--------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Marchandise commerciale | <input type="checkbox"/> Préférence: DE | Genre de taxation: Taxation normal | |
| Masse effective: 1000.000 | Masse brute: 1100.0 | Valeur stat.: 5'000* | Taux douane: 38.00 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Taxation selon le poids net | Tare additionnelle [%]: 30* | Valeur TVA: 5'200* | TVA [%]: 2.5 |
| Poids net: 1000 | Poids calculé: 1300.0 | | |
| Colis (genre, nombre, numéro): Carton, 1, Karton | | Documents (genre, numéro, date, données supplémentaires): Autres, 283749123, 10.06.2004, --- | |
| Informations complémentaires: Trafic zones franches: Pays de Gex | | | |

Retrait des bordereaux

Lorsque le compte pour le retrait des bordereaux n'est pas autorisé pour la plage de dates demandée, la règle B8 renvoie désormais un message avec la plage de dates correcte.

Impossibilité d'établir des déclarations en douane d'importation pour Samnaun dans e-dec

Les nouvelles règles R305, K086 et P131 ont été créées pour Samnaun. Elles vérifient le NPA du destinataire. Si le NPA est 7562 ou 7563, un message d'erreur est renvoyé au client de la douane.

Champs non utilisables dans e-dec importation

Les règles de plausibilité R296, P127 et K083 ont été complétées par des champs supplémentaires qui ne doivent pas être utilisés dans e-dec importation: EXPEDITEUR / EXPORTATEUR Security, DESTINATAIRE Security, code de danger ONU, numéro d'entrepôt Impmin, code d'exportation et numéro d'entreprise de l'assujetti à l'impôt.

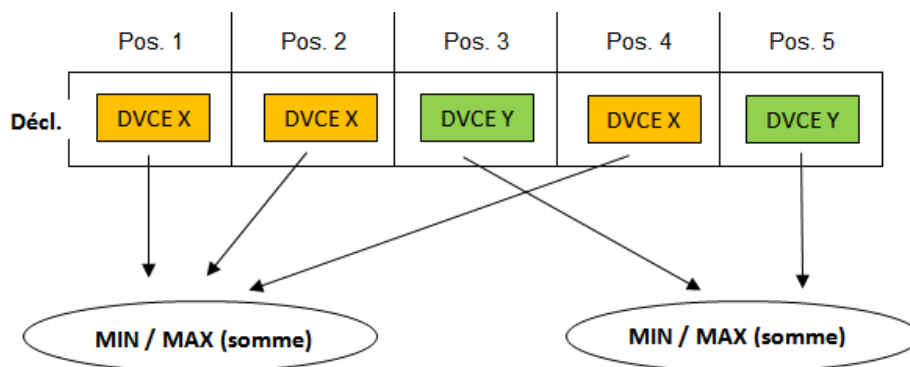
Modifications de la législation vétérinaire

Modification de la notion de lot et conséquences en résultant

Dans le cadre de la révision partielle de l'ordonnance concernant l'importation, le transit et l'exportation d'animaux et de produits animaux (OITE; RS 916.443.10), entrée en vigueur le 1^{er} juin 2012, la notion de lot (art. 2, let. j, OITE) a été entièrement adaptée à celle du droit de l'UE. La Commission européenne avait fait valoir que la différence faite jusqu'ici avantageait les lots qui étaient importés de pays tiers via la Suisse, du point de vue économique, par rapport à des lots importés via un bureau d'entrée de l'UE. Désormais, la délimitation des marchandises correspondant à la définition de lot dans la législation vétérinaire est en plus limitée par le «document vétérinaire commun d'entrée» (DVCE) établi pour la marchandise importée. Comme jusqu'ici, l'émolument s'élève à 1 fr. 47 par 100 kg brut; on percevra dans

tous les cas un émolument minimum de 88 francs. L'émolument est dorénavant perçu pour chaque document de contrôle (DVCE) établi. Dans les cas où une déclaration en douane couvre plusieurs de ces documents, on additionne les émoluments individuels.

S'il y a dans une déclaration plusieurs lignes tarifaires relatives à des animaux ou des produits animaux pour lesquels plusieurs DVCE ont été établis, **l'émolument de visite vétérinaire de frontière (V.v.) est calculé individuellement pour chaque DVCE établi**. L'émolument minimum ou maximum (88.- / 676.- francs) est calculé par DVCE sur la base des indications du déclarant.



L'émolument minimum/maximum pour les positions 1, 2 et 4 n'est calculé qu'une fois pour le DVCE X.

L'émolument minimum/maximum pour les positions 3 et 5 n'est calculé qu'une fois pour le DVCE Y.

ATTENTION: on ne peut mentionner qu'un DVCE par position!

Exemples de taxation avec cinq positions et deux DVCE

Exemple n° 1: émolument minimum

Position 1 avec V.v. 10 francs, position 2 avec V.v. 12 francs, position 4 avec V.v. 13 francs

Total émoluments V.v. = 35 francs

L'émolument minimum n'est pas atteint; pour le DVCE X, on calcule 88 francs.

Position 3 avec V.v. 20 francs, position 5 avec V.v. 30 francs

Total émoluments V.v. = 50 francs

L'émolument minimum n'est pas atteint; pour le DVCE Y, on calcule 88 francs.

Exemple n° 2: émolument maximum

Position 1 avec V.v. 200 francs, position 2 avec V.v. 400 francs, position 4 avec V.v. 100 francs

Total émoluments V.v. = 700 francs

L'émolument maximum est atteint; pour le DVCE X, on calcule 676 francs.

Position 3 avec V.v. 400 francs, position 5 avec V.v. 300 francs

Total émoluments V.v. = 700 francs

L'émolument maximum est atteint; pour le DVCE Y, on calcule 676 francs.

Exemple n° 3: émolument effectif

Position 1 avec V.v. 100 francs, position 2 avec V.v. 100 francs, position 4 avec V.v. 100 francs

Total émolument V.v. = 300 francs

L'émolument minimum/maximum n'est pas touché; pour le DVCE X, on calcule 300 francs.

Position 3 avec V.v. 100 francs, position 5 avec V.v. 300 francs

Total émoluments V.v. = 400 francs

L'émolument minimum/maximum n'est pas touché; pour le DVCE Y, on calcule 400 francs.

Vérification du bureau de douane lors de la sélection d'une DDE (non-Ea) en tant que version corrigée

En cas de correction, le bureau de douane indiqué dans la taxation, et auprès duquel la marchandise est placée sous contrôle douanier, ne peut plus être modifié. Ce principe sera garanti à partir de la présente mise à jour au moyen d'un test de plausibilité dans e-dec exportation.

Un message d'erreur est généré par le système si une version corrigée (non-Ea) est remise à un autre bureau de douane qu'initialement (où la présentation en douane a eu lieu) pour la sélection.

Si le transitaire Ea sélectionne avec le numéro d'un autre bureau de douane une déclaration d'exportation (DDE) en tant que correction, la règle de plausibilité [E183](#) renvoie le message suivant: «Le bureau de douane existant dans la version précédente sélectionnée ne peut plus être changé».

e-dec web

Le problème concernant le téléchargement de DTe pour les déclarations d'exportation dans lesquelles la valeur zéro était inscrite dans le champ relatif au numéro TVA est résolu.

Pour les taxations e-dec web, le titulaire du compte n'est désormais plus visible.

Vous trouverez des informations complémentaires au sujet des règles de plausibilité et des adaptations pour la mise à jour d'été 2012 sous les liens suivants:

[Historisation des règles de plausibilité](#)

[Règles de plausibilité d'un point de vue professionnel](#)

[Règles de plausibilité d'un point de vue technique](#)

[e-dec Release Notes](#)

Informations complémentaires (non liées à la présente mise à jour)

Numérotation des déclarations en douane d'importation e-dec

La numérotation des déclarations en douane d'importation e-dec passera au format MRN à 18 chiffres avec la mise à jour d'automne 2012. A l'avenir, le numéro comprendra l'année, le code de pays et la désignation e-dec importation; exemple: 12CHEI000000000000. Le motif de changement est l'harmonisation des numérotations de toutes les déclarations en douane.

Selon les critères e-dec publiés, le champ relatif au numéro de la déclaration en douane est depuis toujours d'une longueur de 21 caractères en mode alphanumérique. Si d'autres for-

mats ont été réalisés, d'éventuelles adaptations dans les systèmes des partenaires de la douane sont nécessaires.

e-dec exportation: masse nette déclarée supérieure à la masse brute

Dans e-dec exportation, il y a souvent des difficultés concernant la répartition de la masse brute sur plusieurs articles d'une déclaration en douane. Chaque ligne tarifaire doit indiquer une masse nette et une masse brute si le Tares le prévoit. Il est erroné d'indiquer la masse brute pour le premier article et de mettre «0» pour les articles suivants.

En règle générale, une masse nette ne peut être qu'inférieure ou égale à la masse brute mais jamais supérieure. La masse brute doit être arrondie aux 100 g supérieurs. Une règle de plausibilité couvre cette pratique, mais elle peut être désactivée par un code de confirmation utilisé à mauvais escient.

Meilleures salutations

[La permanence CSC](#)